

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS ANNEE 2017

Conformément au Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement présente des indicateurs nationaux actualisés et représentatifs pour ces activités.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création du Grand Reims, les compétences de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement ne s'appliquent plus seulement sur une régie, mais également sur des territoires gérés par des délégataires. Ainsi les indicateurs peuvent se révéler difficiles à synthétiser harmonieusement. Toutefois le rapport présente plusieurs cartes thématiques des indicateurs clés.

1. Qualité du Service public d'eau potable :

Concernant l'eau potable, la gestion des 91 876 abonnés est répartie de la manière suivante :

- 70 330 en régie
- 8 844 Suez
- 11 397 Véolia
- 1 305 Saur

La relation avec les délégataires est cadrée par 20 contrats applicables et dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2029.

L'exploitation-maintenance du service public d'eau potable comprend la gestion, la surveillance et l'entretien :

- des sites : les captages, les unités de traitement, les réservoirs (stockage)
- du système de distribution : les canalisations, les branchements et les compteurs

La qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire est établie d'après le contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ainsi les analyses indiquent que l'eau est de bonne qualité pour l'ensemble des unités de distribution, excepté pour quelques captages.

Qualité stable, mais présentant des problèmes (comme en 2016) :

- Chenay, Merfy et Trigny : « Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource. »
 - ⇒ Le raccordement de ces communes aux ressources du nord de l'ex Reims-Métropole est en cours.
- Romigny et Tramery : « Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource. »
 - ⇒ Une étude sur le bassin d'alimentation des captages est en cours.
- Marfaux : « détection de sélénium. »
 - ⇒ Une étude de raccordement à une autre ressource est en cours.

Dégradation de la qualité :

- Pévy : « Eau de qualité dégradée par la présence de produits phytosanitaires rendant l'eau non-conforme aux exigences de qualité. »
 - ⇒ Une amélioration de la ressource est nécessaire, à étudier.

- Courtagnon et Saint Souplet sur Py : « Problème microbiologique nécessitant une meilleure maîtrise de la chloration. »
⇒ Le délégataire a été relancé sur ce point de vigilance.

Le bilan est plus hétérogène pour les rendements des réseaux de distribution d'eau potable qui s'échelonnent entre 64% et 98%.

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats pour les unités de distribution d'eau potable (UDI) en régie sur l'exercice 2017 :

Unité de Distribution	Rendement réseau	Conformité eau distribuée	Avis sanitaire global de l'ARS
UDI Auménancourt Village	97%	100% Microbiologique 50% Physicochimique	Eau de bonne qualité
UDI Baslieux-lès-Fismes	64%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Châlons-sur-Vesle	95%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Chenay /Merfy	98%	100% Microbiologique 0% Physicochimique	Eau de qualité altérée par les produits phytosanitaires, et nécessitant une amélioration de la ressource
UDI Chigny-les-Roses	68%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Hourges	95%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Les Petites-Loges	89%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Muizon	86%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Pévy	98%	100% Microbiologique 66% Physicochimique	Eau de qualité dégradée par la présence de produits phytosanitaires rendant l'eau non-conforme aux exigences de qualité. Une amélioration de la ressource est nécessaire.
UDI de l'agglomération de Reims et du nord champenois	90%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Sept-Saulx	87%	86% Microbiologique 100% Physicochimique	Eau de bonne qualité
UDI Trépail	77%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Unchair	88%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Val-de-Vesle	85%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Vaudemange	75%	100%	Eau de bonne qualité
UDI Warmeriville	73%	100%	Eau de bonne qualité

2. Qualité du Service public d'assainissement :

Concernant l'assainissement, la gestion est répartie entre les abonnés au service public d'assainissement non-collectif assuré en régie, représentant environ 8 000 installations en 2017, et les abonnés au service public d'assainissement collectif, estimés à 86 826, dont la gestion est répartie de la manière suivante :

- 67 780 en régie
- 8 967 Suez
- 10 076 Véolia

La relation avec les délégataires est cadrée par 10 contrats applicables et dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2026.

L'exploitation-maintenance du service public d'assainissement collectif comprend la gestion, la surveillance et l'entretien :

- des sites : les stations et postes de relèvement, les stations d'épuration, filtres plantés de roseaux et lagunages
- du système de collecte : les branchements, les réseaux de collecte, les bassins de stockage des eaux pluviales

Les niveaux de conformité des stations d'épuration (STEP) établis sous le contrôle de la Police de l'eau, se révèlent très inégaux, plusieurs stations étant non conformes alors que d'autres obtiennent d'excellents résultats.

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats pour les systèmes d'assainissement en régie sur l'exercice 2017 :

Système d'assainissement	Conformité STEP Rejets (local)	Conformité STEP Point A2 (rejet au milieu naturel)	Conformité STEP Boues (DERU)
SA Chigny-les-Roses	Conforme	N/A	N/A
SA Ludes / Mailly-Champagne	Non Conforme	Conforme	Non Conforme
SA Reims	Conforme	Conforme	Conforme
SA Trépail	Non Conforme	N/A	N/A
SA Verzenay	Non Conforme	N/A	Conforme
SA Verzy	Conforme	N/A	Conforme
SA Warmeriville	Conforme	Conforme	Conforme

N/A = Non Applicable, la STEP n'est pas concernée par cette exigence

Un important programme de travaux est engagé et devrait permettre d'améliorer la situation dans les prochaines années :

- Les communes de Saint-Thierry et Merfy se sont raccordées à la station d'épuration de Reims. Un projet similaire est à l'étude pour les communes de Thil et Pouillon pour l'année à venir.
- Les STEP de Fismes, d'Hermonville et de Bétheniville ont été reconstruites.

Pour l'assainissement non collectif, la Communauté urbaine du Grand Reims a approuvé le nouveau règlement de service le 21 décembre 2017. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) organise les contrôles de manière homogène, en régie, avec une tarification uniforme sur l'ensemble du territoire.

Conformité ou impact	Délai pour la prochaine vérification
Installation conforme ou ne présentant pas de défaut	10 ans
Installation dont la capacité est supérieure ou égale à 20 équivalents-habitants	4 ans si le cahier d'entretien n'est pas envoyé au SPANC sinon 10 ans
Installation comprenant une filière compacte	4 ans
Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré	4 ans

	désignation	Tarifs HT	Tarifs TTC
A1	Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter : Redevance de vérification préalable du projet (conception)	79,16 €	95 €
A2	Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter : Redevance de vérification de la bonne exécution des travaux	121,66 €	146 €
B1	Redevance de premier contrôle	100,83 €	121 €
B2	Redevance de vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	100,83 €	121 €
B3	Redevance de contrôle en cas de vente d'un immeuble	90,00 €	108 €
C	Contre visite	79,16 €	95 €
D	Déplacement sans intervention	25,00 €	30 €

Le SPANC, créé fin 2017, ne présente pas de rapport annuel sur le prix et la qualité pour l'exercice 2017.

3. Qualité de la relation aux usagers :

Les règlements de service eau et assainissement collectif ont été approuvés par le Conseil communautaire le 29 juin 2017.

Plus des 2/3 des usagers bénéficient d'un service public assuré en régie. Dans ce cadre, l'activité clientèle eau/assainissement a représenté en 2017 :

- 7 500 nouveaux ou changements de contrat
- 28 223 appels téléphoniques
- 9 750 demandes par mail
- 1 373 demandes par courrier
- 12 002 clients reçus à l'accueil
- 32 réclamations enregistrées soit 0,45 / 1000 abonnements
- 157 remerciements

Dans le cadre de leurs rapports d'activité, les délégataires ne remontent pas de problème significatif sur ce point.

Les cas les plus litigieux peuvent être étudiés avec les Services du Grand Reims.

4. Prix de l'eau et de l'assainissement

Le prix de l'eau et de l'assainissement est stable et conforme aux tarifs applicables avant l'avènement du Grand Reims.

Il se compose des éléments suivants :

- Part délégataire : si une entreprise privée assure l'entretien et la maintenance des ouvrages de la collectivité. Cette part permet de couvrir les charges de fonctionnement et les renouvellements nécessaires prévus au contrat.
- Part organisme public en 2017 :
 - redevance pollution = 0.38 €/m³
 - redevance modernisation des réseaux de collecte = 0.30 €/m³

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

- Part collectivité : elle est fixée par le Conseil de Communauté afin d'équilibrer les recettes et les dépenses. Pour l'eau comme pour l'assainissement, cette part doit permettre de couvrir :
 - les dépenses d'exploitation : énergie, consommables...
 - les opérations de maintenance et de renouvellement sur le patrimoine : ouvrages et réseaux
 - les charges en personnel
 - les amortissements
 - le remboursement des emprunts contractés
 - les dépenses d'investissements : création de nouveaux équipements, ouvrages ou extension des réseaux

Les projets du Grand Reims visent à assurer sur le long terme :

- la disponibilité en quantité de la ressource en eau de qualité
- la préservation des milieux aquatiques
- la prévention des inondations

Ainsi, des investissements conséquents sont prévus jusqu'en 2021 :

- 17 M€ par an en assainissement
- 13 M€ par an en eau potable

Ces investissements nécessitent par ailleurs des études préalables, une coordination et concertation locale, un suivi des travaux jusqu'à leur réception et intégration dans le patrimoine courant.

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service d'eau et d'assainissement 2017, délibérés en conseil communautaire le 27/09, sont disponibles en annexe. Il présente quelques cartes thématiques de synthèse.

*Pour les **Délégations de Service Public (DSP)**, les indicateurs réglementaires sont présentés dans les Rapports Annuels du Délégués (RAD), ils sont disponibles auprès des mairies des communes concernées.*

Les indicateurs clés, saisis et validés sur le portail de l'observatoire national (SISPEA) pour l'ensemble du territoire, seront disponibles en synthèse en bas de page «l'eau dans ma commune» sur le site Internet de l'eau du Grand Reims eau.grandreims.fr ainsi que sur le site eaufrance.fr.

La réglementation, la définition et le calcul des différents indicateurs, mais aussi des cartes thématiques nationales sont disponibles sur le site www.services.eaufrance.fr de l'AFB, rubrique « l'Observatoire ».